

03 octobre 2012

## Rencontre avec le Directeur Général

### Baisses d'effectifs et restructurations en vue pour la prochaine négociation protocolaire (2013/2015) !

Début septembre, le Directeur général, Patrick Gandil, avait annoncé son intention de rencontrer les organisations syndicales avant la prochaine réunion du CT DGAC le 22 octobre afin de renouer le dialogue social.

FO a été reçu le 2 octobre par le DG entouré de représentants de la DSAC, de la DSNA et du SG.

Lors de cet entretien le DG nous a communiqué les consignes et les contraintes imposées par le gouvernement en matière budgétaire pour la période 2013 / 2015.

#### Une « RGPP » légèrement édulcorée !!

Le DG nous a confirmé que la DGAC n'était pas un service prioritaire comme l'Education Nationale ou l'Intérieur néanmoins une part de nos spécificités avait été prise en compte. Il s'agit notamment de l'impact des services opérationnels de la navigation aérienne sur l'économie du transport aérien.

Le nouveau gouvernement est toujours dans une logique de réduction des effectifs et de continuité de la RGPP de ses prédécesseurs.

**La DGAC devra baisser ses effectifs de 100 agents par an sur 2013, 2014 et 2015.**

**L'ENAC devra réduire ses effectifs de 20 agents par an.**

**Au total, cela fait -120 emplois par an entre 2013 et 2015.**

**Entre 2010 et 2012, 150 emplois par an avaient déjà été supprimés.**

**FO dénonce la poursuite de la politique de suppression d'effectif et déplore que l'ENAC soit pénalisée au-delà du taux moyen des autres services de la DGAC (7% pour l'ENAC, 3% pour le reste de la DGAC sur 3 ans), après les efforts déjà consentis lors de la restructuration du SEFA et de la fusion des 2 écoles en 2011. Le Secrétaire Général répond avoir obtenu du Budget que l'ENAC puisse faire des embauches supplémentaires sur ses moyens propres.**

Une nouvelle fois FO dénonce l'arrêt des recrutements d'ouvriers d'État qui menace directement certaines fonctions opérationnelles (centrales énergie, informatique) dès aujourd'hui. La DGAC attend toujours une décision du gouvernement pour débloquer la situation.

#### Un Budget 2013 difficile !

Pour 2013, la DGAC n'a pas obtenu le passage de 80 à 100% de la TAC dans le budget annexe.

Les frais de fonctionnement seront encore revus à la baisse. Le budget d'investissement sera stabilisé à 200 M€ / an jusqu'en 2015. Selon les hypothèses actuelles de trafic (+2,5% pour 2013, ce qui paraît optimiste), le désendettement de la DGAC ne pourra s'amorcer qu'à compter de 2015.

**Malgré la persistance d'un déficit d'exploitation et un endettement croissants, la politique reste la même et les taux de redevances resteront stables en 2013 (+0,2%). D'autres grands pays et en particulier l'Allemagne font des choix différents et augmentent leur taux de redevances.**

**Cette décision politique est motivée par le soutien aux compagnies. FO constate qu'en l'absence d'une politique tarifaire commune aux pays européens, l'aide apportée au transport aérien par la France est loin d'être significative au regard des difficultés occasionnées à la DGAC (aggravation de l'endettement, baisse des effectifs et des crédits) !!**

## Les orientations du DG

Dans un contexte où les contraintes budgétaires sont déjà durement ressenties dans le fonctionnement des services et où les sous effectifs restreignent l'offre de service et l'accomplissement des missions, quelles sont les réponses de l'administration pour faire face à ces nouvelles restrictions ?

**Le DG nous a fait part des pistes de réflexion qu'il souhaite explorer en cette fin d'année 2012 et qui seront intégrées à un projet de protocole à négocier au premier trimestre 2013 :**

- ▶ réflexion sur les organisations et implantations des services ;
- ▶ réflexions sur les missions et le niveau de service rendu.

L'administration formalise ainsi ses objectifs :

- mutualisation des ressources ;
- suppression d'emplois ;
- économies de fonctionnement ;
- abandon de tout ou partie de service rendu (NA et Surveillance).

Cela se traduirait concrètement par :

- la création de Directions Régionales de la Navigation Aérienne ;
- la reprise des études sur l'organisation des basses couches, TWR et APP ;
- l'augmentation de la productivité des CRNA et des grandes APP ;
- la fermeture de délégations territoriales de la DSAC ;
- l'abandon de missions de surveillance ;
- des systèmes techniques de plus en plus développés, maintenus et supervisés par les industriels ;
- la réorganisation territoriale du SNIA ;
- la poursuite de la mutualisation des fonctions support.

Le DG a précisé que l'intensité et le rythme des changements pourront être différents et seront à déterminer pour chaque cas. Il proposera une méthode et un calendrier de travail lors du CT DGAC du 22 octobre.

**FO a rappelé le retard et le blocage de nombreux dossiers et GT : Etats généraux cadres et experts, régime indemnitaire des personnels techniques, statut TSEEAC..., et également demandé la poursuite active des GT personnels équipement, Agents non titulaires....**

**En parallèle au GT retraite ICNA, initié à la demande du Ministre, FO a demandé qu'une réflexion sur un complément de retraite pour tous les personnels soit lancée dans le cadre d'un protocole social. Le DG a répondu que pour le moment ce n'était pas à l'ordre du jour.**

**Difficile de se réjouir suite à de telles annonces qui vont avoir des conséquences pour de nombreux personnels et leurs conditions de travail. Le délai de discussion proposé est court !**

**FO déplore que le changement annoncé par le chef de l'Etat ne soit dicté que par la pénurie des effectifs et des moyens. Les discussions et les pistes de réflexion doivent maintenant être approfondies et laisser la possibilité d'ajustements.**

**Dans le grand chantier protocolaire à venir, FO veillera à ce que :**

- ▶ l'unité de la DGAC au sein de la Fonction publique d'Etat soit préservée ;
- ▶ les baisses de moyens et d'effectifs imposés n'induisent pas des conditions de travail inacceptables ;
- ▶ les efforts soient équitablement répartis entre tous les services et agents en particulier pour les recrutements ;
- ▶ un accompagnement social significatif soit attribué à tous les personnels pour les efforts demandés.